

BULLETIN D'INFORMATIONS

2026-2027



Ecole de Vuadens

Table des matières

	page
Message de M. Hervé Jaquet	3
Message de Mme Géraldine Chardonnens	4
Direction d'établissement - secrétariat	5
Corps enseignant.....	6
Horaires et alternances	7
Calendrier scolaire 2026-2027	8
Horaires : AC, éducation physique, sport facultatif sur la pause de midi.....	9
Sport scolaire, cours de natation	10
Enseignement religieux catholique et protestant	11
Accueil extra-scolaire et devoirs surveillés	12
Travail social (TSS), Klapp	13
Absences, jours Joker	14
Demandes de congés, accès périmètre scolaire.....	15
Intervenants santé, pharmacie et soins	16
La Pêche aux livres - bibliothèque.....	17
Sécurité routière, dispositifs de retenue voitures privées	18
Règlement d'école.....	19
Charte internet, cours prévention.....	20
Assurance, conseil des parents.....	21
Surveillance cours de récré, appareils électroniques, tenue vestimentaire....	22
Matériel	23
Adresses et contacts utiles.....	24

Chers parents,

Au terme de cette année scolaire, mon mandat se termine à l'école de Vuadens pour prendre la retraite. Les neuf années passées ont été riches de nombreuses rencontres et d'expériences de vie intense car Vuadens a une école vivante et dynamique. De nombreux projets ont pu être menés à bien. Celui de l'aménagement de la place de sport est planifié, sa construction n'est qu'une question de temps. Pour ces réalisations, rien n'aurait été possible sans des autorités communales à l'écoute et une équipe enseignante motivée. Les échanges et la collaboration entre les partenaires, dont les parents naturellement, sont cordiaux, ouverts. Ce partenariat est précieux et gage de belles promesses pour l'avenir que je souhaite radieux à tous les partenaires de cette belle école. Mes souhaits de cordiale bienvenue vont à Mme Géraldine Chardonnens qui reprend la direction cet été et qui apportera son expérience de directrice d'école. Puisse-t-elle aussi réaliser des projets et amener sa vision d'une école ouverte et attentive aux besoins de chacun. Les défis de l'école sont nombreux et je suis sûr que son leadership mobilisera toutes les ressources nécessaires pour leur réalisation.

En janvier s'est déroulé un camp de ski à Leysin pour les classes de 5-6H. C'était le deuxième camp blanc pour notre école et ce fut une belle réussite comme l'année passée. Une belle expérience de vie qui a suscité l'envie de pérenniser cette semaine blanche. Le camp de ski va donc être reconduit chaque année, en alternance un camp pour les 5-6H et un camp pour les 7-8H. En 2027, ce sera le tour des 7-8H. Ainsi, les élèves ont deux camps en quatre ans. Un merci spécial à toutes les personnes qui ont organisé cette semaine, aux parents qui ont apporté leur soutien durant ce camp et à la commune.

Pour rappel, notre école s'est formée à la méthode de préoccupation partagée durant cette année. Elle nous a déjà permis de gérer des situations d'intimidation ou d'harcèlement entre élèves. Cette méthode vient s'ajouter à la palette d'outils de l'équipe pédagogique.

Hormis le changement à la direction de l'école, j'annonce l'arrivée de Monsieur Adrian Maurer qui apportera son soutien dans une classe dont l'effectif est élevé, cf le tableau de la répartition des classes en page 6.

Au terme de mon parcours professionnel, je vous suis reconnaissant pour les échanges, la collaboration et les moments de partage. J'ai beaucoup apprécié ce travail d'intermédiaire entre tous les interlocuteurs-trices de cette belle école de Vuadens. Mes meilleurs vœux vous accompagnent pour la suite ! Bon vent à l'école de Vuadens !

Hervé Jaquet

Chers Parents,

C'est avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que je prendrai, dès le 1^{er} août 2026, la direction de l'école de Vuadens.

Permettez-moi de me présenter brièvement. Je suis active dans le domaine de l'enseignement depuis 28 ans. J'ai exercé durant 22 ans comme enseignante auprès d'élèves de 1H à 6H, avant d'assumer pendant 6 ans la direction de l'école de Grolley-Ponthaux.

De nature dynamique, organisée et fédératrice, j'aime mettre mon énergie au service des élèves, des enseignant.es et des familles afin de favoriser un climat scolaire serein et propice aux apprentissages.

Je crois en une école innovante, réfléchie et pensée pour tous les élèves, une école qui évolue avec son temps tout en restant attentive aux besoins de chacun.

Mon objectif est de contribuer à construire un environnement d'apprentissage stimulant, inclusif et bienveillant, où chaque enfant peut développer son potentiel et trouver sa place. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer l'équipe pédagogique et je suis convaincue que nous pourrons mener ensemble de beaux projets au bénéfice des enfants.

La communication et la collaboration entre l'école et les familles, ainsi que la bienveillance et l'écoute, sont à mes yeux des valeurs essentielles pour construire une école harmonieuse et épanouissante. Je m'engage à les mettre au service des élèves, des enseignant.es et des familles afin que chacun.e trouve sa place au sein de notre école.

Afin de débiter cette nouvelle année scolaire en douceur et de faire plus ample connaissance, j'ai le plaisir d'inviter tous les parents ainsi que les enfants à un déjeuner de rentrée, **le jeudi 27 août à 7h55 dans la cour de récréation**. Ce moment convivial sera l'occasion de partager un premier temps de rencontre avant le début des cours. Je remercie d'ores et déjà la commune de Vuadens pour son précieux soutien dans la réalisation de ce projet qui rapproche l'école et les familles. Vous recevrez de plus amples informations à ce sujet durant la deuxième partie du mois d'août.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite un très bel été, rempli de moments de partage, de joie et de souvenirs inoubliables avec vos enfants.

Au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

Géraldine Chardonnens

Direction de l'établissement

Géraldine Chardonrens

Directrice d'école primaire

079 618 50 68

geraldine.chardonrens@edufr.ch

<http://www.fr.ch/osso>

Pour un entretien, merci de prendre rendez-vous soit par téléphone, soit par klapp.

Ancien bâtiment scolaire, 1^{er} étage.

Jours de travail : mardi - mercredi - jeudi

Secrétariat

Chantal Tena

Le secrétariat de l'école est ouvert le **mardi** ainsi que le **jeudi** de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Téléphone : 026 913 90 98 (*répondeur en dehors des heures d'ouverture*)

Adresse : Place de l'École 25 - 1628 Vuadens (Ancien bâtiment scolaire, 1^{er} étage)

Courriel : chantal.tena@edufr.ch

Site : <https://ecolevuadens.ch>

Travail social scolaire

Perini Caroline

Jours de travail : **mercredi - jeudi**

Téléphone : 026 305 81 41

Courriel : caroline.perini@edufr.ch



Un site internet à votre disposition, constamment mis à jour avec informations, agenda, inscriptions, formulaires, ...

<https://www.ecolevuadens.ch>

Répartition des classes 2026-2027

1-2Ha	Colette Borcard - 50% colette.borcard@edufr.ch	Fanny Guillemin - 50% fanny.guillemin@edufr.ch
1-2Hb	Sabrina Progin - 65% sabrina.progin@edufr.ch	Valérie Schaller - 35% valerie.schaller@edufr.ch
1-2Hc	Naomie Cotting - 80% naomie.cotting@edufr.ch	Samanta Defferrard - 20% samanta.defferrard@edufr.ch
3Ha	Arianne Rial - 50% + appui classe arianne.rial@edufr.ch	Nicole Vonlanthen - 50% nicole.vonlanthen@edufr.ch
4Ha	Adriana Henriques Lopes - 50% adriana.henriqueslopes@edufr.ch	Murielle Progin - 50% murielle.progin@edufr.ch
5Ha	Alyssia Richard - 100% alyssia.richard@edufr.ch	Adrian Maurer - appui classe - 75% adrian.maurer@edufr.ch
6Ha	Samantha Aebischer - 60% samantha.aebischer@edufr.ch	Nadia Grandjean - 40% nadia.pythoud@edufr.ch
6Hb	Cassandra Bompard - 60% cassandra.bompard@edufr.ch	Clélia Taurisson - 40% clelia.taurisson@edufr.ch
7Ha	Annie Tercier - 100% annie.tercier@edufr.ch	
7Hb	Juliane Coste-Sugnaux - 60% juliane.coste@edufr.ch	Estelle Suchet - 40% estelle.suchet@edufr.ch
8Ha	Adriana Henriques Lopes - 35% adriana.henriqueslopes@edufr.ch	Magali Sudan - 65% magali.sudan@edufr.ch
8Hb	Fabien Tanniger - 65% fabien.tanniger@edufr.ch	Aurore Sauteur - 35% aurore.sauteur@edufr.ch
ACT-ACM	Nicole Zbinden - 80% nicole.zbinden@edufr.ch	
Enseignantes spécialisées	Séverine Sciboz - 80% severine.sciboz@edufr.ch	Amélie Fragnière - 65% amelie.fragniere@edufr.ch
	Marion Dutoit - 60% marion.dutoit@edufr.ch	
Cours français pour allophones	Christine Comte - 40% christine.comte@edufr.ch	

Horaires scolaires

Matin	Après-midi
07h55 - 11h35 Les enseignantes viennent chercher les élèves devant l'entrée. Début des cours 08h00.	13h40 - 15h30 Les enseignantes viennent chercher les élèves devant l'entrée. Début des cours 13h45.

Jours d'école pour les 1H-2H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin 07h55 11h35	1H-2H	2H	1H	2H	1H-2H
Après-midi 13h40 15h30	2H	2H	Congé	1H	2H

Jours d'école pour les 3H-4H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin 07h55 11h35	3H-4H	3H-4H	3H-4H <i>Alternance 3Ha</i>	3H-4H <i>Alternance 3Ha</i>	3H-4H
Après-midi 13h40 15h30	3H-4H	3H-4H <i>Alternance 4Ha</i>	Congé	3H-4H <i>Alternance 4Ha</i>	3H-4H
* Alternance : Cette alternance résulte de la mise en place du nouveau règlement d'application de la loi scolaire 2016. Il n'y a pas de suppression d'alternance durant l'année scolaire (art. 35 al. 2 RLS).					

Jours d'école pour les 5H-8H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin 07h55 11h35	5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H
Après-midi 13h40 15h30	5H-8H	5H-8H	Congé	5H-8H	5H-8H

Calendrier 2026-2027 - fériés

08.12.2026
26.03.2027
06-07.05.2027

Immaculée Conception
Vendredi Saint
Ascension et pont

17.05.2027
27-28.05.2027

Lundi de Pentecôte
Fête-Dieu et pont

Vacances

2026	Août August				
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2026	Septembre September				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2026	Octobre Oktober				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2026	Novembre November				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	
2026	Décembre Dezember				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	
2027	Janvier Januar				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29
2027	Février Februar				
Lu Mo	1	8	15	22	
Ma Di	2	9	16	23	
Me Mi	3	10	17	24	
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	
2027	Mars März				
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	31
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	
2027	Avril April				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30
2027	Mai Mai				
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	
2027	Juin Juni				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	
2027	Juillet Juli				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

Calendrier des prochaines années scolaires

Les calendriers scolaires des années prochaines sont en ligne sur le site :
<https://www.fr.ch/dfac/vacances-scolaires>

Rentrée scolaire 2026-2027 : **jeudi 27 août 2026**
 Clôture 2026-2027 : **09 juillet 2027 à 13h30 (pas de permanence)**
 Rentrée scolaire 2026-2027 : **jeudi 26 août 2027**

Horaires ACM/ACT (Activités créatrices manuelles et textiles)



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h55		8HB	6HA	7HA	5HA
08h50		8HB	6HA	7HA	5HA
09h40	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
09h55		8HB	6HB	7HA	4HA
10h45		8HA	6HB	7HB	4HA
11h35	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
13h40		8HA		7HB	3HA
14h35		8HA		7HB	3HA

Education physique



	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Salle gym 1	Salle gym 2	Salle gym 1	Salle gym 2	Salle gym 1	Salle gym 2	Salle gym 1	Salle gym 2	Salle gym 1	Salle gym 2
07h55	3HA		7HB		4HA	1H*(1 semaine/2)	8HB		7HA	
08h50	3HA		7HB		4HA	1H*(1 semaine/2)	8HB		7HA	
09h40	Pause		Pause		Pause		Pause		Pause	
09h55	6HA		5HA		1H*	1H*	4HA		6HB	
10h45	6HA		3HA		1H*	1H*	6HA		6HB	
11h35	Midi		Midi		Midi		Midi		Midi	
13h40	7HB		2H*	2H*			8HA		5HA	8HA
14h35	7HA	6HB	2H*	2H*			8HA		5HA	8HB

*** tous les élèves du degré**

Sport facultatif sur la pause de midi

Le sport facultatif à l'école a pour objectif d'offrir aux enfants, dès la 5H, une activité physique hebdomadaire en dehors des heures scolaires.

Cette activité, placée sous la responsabilité d'enseignantes qualifiées J+S, est gratuite pour les enfants. Elle est financée par la commune et par le canton.

De plus amples informations ainsi que le formulaire d'inscription seront transmis aux familles à la rentrée scolaire.

Sport scolaire

Dans le cadre du sport scolaire, les élèves ont l'occasion de pratiquer la **natation** (voir ci-dessous), le **patinage** pour les classes 2-3-4H, le **ski** pour les classes de 3H à 6H, les élèves de 7-8H bénéficiant d'un camp de ski en janvier 2027. Pour les élèves de 2H des journées neige sont organisées. Bon nombre de ces activités nécessitent un soutien logistique de votre part (transport notamment pour le patinage).

Chaque année, vous êtes nombreux à consacrer du temps pour accompagner les classes comme moniteur-trice-s à ski. Soyez-en remerciés. Votre participation est essentielle à l'organisation et au bon fonctionnement de ces journées.

Un message vous parviendra en automne afin de permettre à ceux et celles qui veulent fonctionner comme moniteur-trice-s de pouvoir s'inscrire à l'une ou à l'ensemble des journées proposées.



Cours de natation

Les cours de natation concernent les élèves de **2H, 3H, 4H** et **5H**. Ils ont lieu à Charmey.

Horaires et dates

Transport par service de bus.

Classes	Jour	Dates
2HA + B + C	Vendredi après-midi 13h45-14h45	05-12-19 mars 2027 / 16-23-30 avril 2027 / 14-21 mai 2027
3HA	Lundi matin 08h30 à 09h30	5-26 octobre 2026 / 2-9-16 novembre 2026
4HA	Mardi matin 09h15 à 10h15	1-8-15-22-29 septembre 2026
5HA	Mardi matin 09h15 à 10h15	2-16-23 février 2027 / 2-9 mars 2027

Consignes :

- En cas de verrues plantaires, mycoses ou autres, traiter au plus vite et mettre une chaussette en latex lors des leçons.
- Laisser les bijoux à la maison.
- Tous les enfants doivent avoir un bonnet de bain en silicone.
- Le port des lunettes de natation est interdit, sauf avis médical.
- Nous conseillons pour les filles un maillot de bain une pièce et pour les garçons un maillot de bain ou un boxer (le bermuda est INTERDIT).
- Après la piscine, la douche est obligatoire avec produit de douche.

Enseignement religieux

L'instruction religieuse fait partie de la grille horaire, elle occupe 2 unités (2 x 50 min) par semaine.

L'unité d'éthique et de culture religieuse (ECR) est dispensée par l'enseignant durant 1 unité. Cet enseignement est obligatoire pour tous les élèves. Ce n'est pas une heure de catéchisme mais d'ouverture à la culture et à l'éthique comme son nom l'indique.

L'enseignement religieux confessionnel (ERC), qui concerne la deuxième unité, est donné par une catéchiste catholique ou réformée. Le catéchisme est ouvert à tous.

Selon l'article 42 du nouveau Règlement d'exécution de la Loi Scolaire,

La déclaration écrite des parents selon laquelle leur enfant ne suivra pas le cours d'enseignement religieux confessionnel est adressée, avant le début de l'année scolaire, à la direction d'établissement.

L'enfant dispensé doit être en classe lors de ces cours. Il est placé sous la responsabilité de l'enseignant-e.

Horaire du catéchisme catholique

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h55	7HA				
08h50	8HA				
09h40	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
09h55	7HB				
10h45	8HB				
11h35	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
13h40	3HA/5HA	6HA-B			
14h35	4HA				

Horaire du catéchisme réformé

Classe	Jour
Tous les élèves concernés	Lundi - 13h40 à 14h35

L'accueil est ouvert aux enfants scolarisés à Vuadens de la 1^{re} à la 8^{me}.

Cette structure se veut un soutien efficace aux familles par la prise en charge des enfants durant les plages horaires suivantes :

	Matin 07h00 à 08h00	Matinée 08h00 à 11h40	Midi (repas inclus) 11h40 à 13h40	Après-midi 13h40 à 15h30	Après école avec devoirs surveillés 15h30 à 17h00	Après école sans devoirs surveillés 15h30 à 17h00	Fin de journée 17h00 à 18h00
Lundi	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Mardi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Mercredi	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Jeudi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vendredi	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert

Les devoirs sont réalisés sous la surveillance du personnel de l'accueil qui veille au bon déroulement de ce temps, dans un cadre calme et propice au travail. En raison de l'encadrement du groupe et du nombre d'enfants, les collaborateurs n'ont pas la possibilité d'apporter une aide individuelle à chaque enfant.

Les inscriptions sont acceptées durant toute l'année et doivent être adressées à l'Administration communale de Vuadens, Place de la Gare 20, CP 12, 1628 Vuadens.

Elles peuvent être fixes ou occasionnelles (horaires irréguliers des parents). Le règlement de l'AES se trouve sur le site de la commune www.vuadens.ch (attention aux dispositions à respecter lors d'inscriptions occasionnelles).

Il est à noter que l'AES est ouvert **uniquement** les jours de classe !

Mmes Fabienne Braso (responsable de la structure) et Marianne Pilloud (suppléante) répondront volontiers à vos questions. Elles sont joignables au numéro 079 388 20 15 ou à l'adresse aes@vuadens.ch durant les heures d'ouverture de la structure (sauf pendant les heures des repas de 11h45 à 13h00). Ouverture à partir du jeudi 27 août 2026.

En cas d'absence d'un élève, il est obligatoire de prévenir la responsable de l'accueil au numéro indiqué ci-dessus (voir règlement). Si l'élève n'est pas excusé, nous nous voyons contraints de facturer le repas.



Pour toute question concernant les tarifs ainsi que les démarches administratives, merci de prendre contact avec l'Administration communale durant les heures d'ouverture :

- 026 913 20 40
- commune@vuadens.ch qui se tient également à votre disposition pendant les vacances scolaires.

Travail social (TSS)

Mme Caroline Perini a été engagée comme travailleuse sociale (TSS) dans notre établissement à un taux d'activité de 30% en 2023. Elle est présente dans l'école deux jours par semaine (mercredi et jeudi).

Quel est le rôle des TSS ?

La TSS est une personne ressource pour les élèves, les familles et les professionnels de l'école. Elle offre un espace d'écoute, de soutien et d'accompagnement, mène des actions de prévention et facilite le lien entre l'école et les familles. Par son action, elle contribue à promouvoir le bien-être des élèves, le vivre ensemble et un climat scolaire serein.

Klapp - communication école – famille

Rappel : selon le règlement de la loi scolaire de 2014, l'article 55 indique :

- 1. Les parents sont régulièrement informés du parcours scolaire de leur enfant au travers d'entretiens individuels et du bulletin scolaire. D'autres moyens d'information peuvent faire le lien entre l'école et les parents.*
- 2. Les parents sont également informés du déroulement de la scolarité au travers de séances d'information ou de communications écrites.*

L'usage de Klapp, au moyen d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur, est possible pour la communication concernant **le quotidien scolaire** entre le personnel des écoles et les parents. Klapp remplace WhatsApp ou autre outil SMS qui sont **interdits** désormais. Il est gratuit pour les parents.

Cette application présente certains avantages :

- tout le personnel de l'école (direction, enseignant-e-s, enseignantes spécialisées, TSS, AES) est informé au besoin d'une absence
- réaliser des sondages pour fixer des dates d'entretien
- choisir la langue dans laquelle les parents reçoivent le message
- récolter les coupons-réponses
- garantir la protection des données

Lors des soirées d'information de la rentrée, les enseignant-e-s fourniront d'autres précisions. Ils-elles répondent volontiers à vos questions.

Klapp n'est donc pas une alternative à un entretien téléphonique, un outil pour communiquer une note ou une décision.

Absences

En cas de maladie ou toute autre absence imprévisible, **veuillez informer l'enseignant/e par Klapp, le matin avant le début de la classe**. En cas d'absence non annoncée, les parents sont contactés par téléphone. Si plusieurs appels restent sans réponse, la direction d'école est avisée et doit prendre des nouvelles de l'enfant à son domicile, ceci avant tout pour s'assurer qu'il ne lui soit rien arrivé sur le trajet de l'école. En dernier recours, la police est contactée. Il est à noter que les frais engendrés par son intervention sont facturés aux parents.

A partir du 5^e jour d'absence pour des raisons de santé, un certificat médical doit être présenté (*week-end inclus*).

Toute absence doit être annoncée dès que la date de l'absence est connue.

Jours Joker

Concept : les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

¹ *Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.*

² *En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.*

³ *Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.*

⁴ *En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.*

⁵ *Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker **au moins une semaine à l'avance via klapp**. En période d'évaluation, il est recommandé de prendre contact avec l'enseignant-e avant de poser la demande.*

⁶ *Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.*



Les demandes de jours joker s'effectuent avec Klapp comme pour les autres absences. Seules les demandes de congé spécial se font avec le formulaire en ligne sur le site de l'école.

Demandes de congé spécial - formulaire officiel

L'article 37 du nouveau règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS) indique :

¹ Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;

² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

L'article 38 du RLS, procédure :

¹ La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

² La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

³ La décision est communiquée aux parents par écrit.

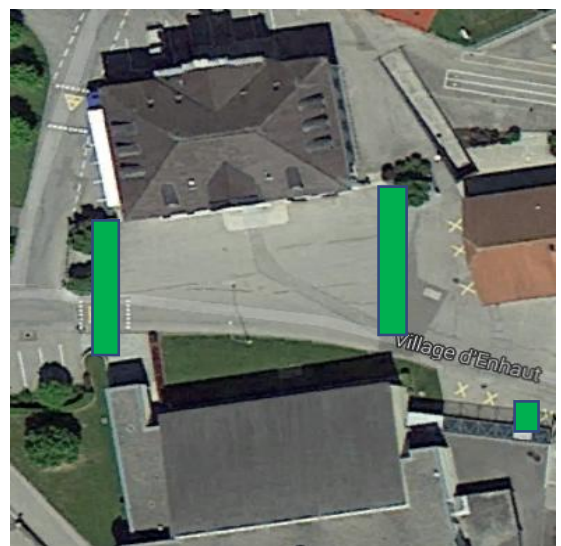
Le formulaire de demande officiel cantonal doit être utilisé. Vous le trouvez sur le site internet à l'adresse : <https://www.ecolevuadens.ch> > Informations > Demande de congé

Accès au périmètre de l'école

Le périmètre de l'école, à savoir bâtiments scolaires et cours de récréation, relève de la sphère communale. Durant le temps scolaire, ce périmètre est réservé au corps enseignant, aux élèves et au personnel devant y travailler.

C'est aux endroits indiqués sur ce plan que les parents viennent déposer et rechercher les enfants après l'école.

La commune a posé deux barrières empêchant le passage de véhicules dans la cour durant un horaire défini.



Intervenants santé



	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Contrôle médical								X
Contrôle dentaire	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle de la vue			X		X		X	
Prophylaxie dentaire	X	X	X	X	X	X	X	X
Information sexuelle - prévention d'abus		X				X		X

Contrôle dentaire : la commune a mandaté le cabinet du Dr Jean-Michel Noverraz pour exercer la médecine dentaire scolaire. Par conséquent, les contrôles annuels et les soins dentaires prévus par la loi sur la médecine dentaire scolaire seront effectués à son cabinet. Le contrôle aura lieu durant l'automne 2026. Selon cette loi, les élèves sont contrôlés chaque année. Les enfants traités auprès d'un dentiste privé peuvent apporter à leur-s enseignant-e-s une attestation qui les dispensera du contrôle.

Coordonnées du cabinet :

Dr Jean-Michel Noverraz, Route Principale 189, 1628 Vuadens
dentiste.noverraz@gmail.com, 026 564 26 26

Information santé sexuelle - prévention d'abus : Une soirée d'information à l'intention des parents sera préalablement organisée pour prendre connaissance du travail qui sera effectué et d'échanger autour de ce sujet sensible.

Contrôle médical : Durant cette année scolaire, un contrôle médical est prévu pour les élèves de 8H. Un courrier sera adressé par la commune de Vuadens aux familles concernées dans le courant du printemps 2027.

Pharmacie scolaire et premiers soins



Fin janvier 2016, tous les établissements du canton ont reçu une nouvelle directive relative aux pharmacies scolaires et aux soins apportés aux enfants.

Cette directive, co-signée par le Chef de service du SenOF ainsi que par le Médecin cantonal, nous enjoint de stopper l'utilisation d'une pharmacie scolaire telle qu'organisée avec votre collaboration et votre accord sur l'emploi de médicaments spécifiques.

Cette directive est appliquée depuis mars 2016 tant au niveau des médicaments que des soins. Dès lors, nous nous en tiendrons aux gestes de premiers secours et au nettoyage des plaies. Si votre enfant n'est pas en mesure de suivre la classe pour des raisons de santé, nous vous demanderons de venir le chercher ou ferons appel, selon les circonstances, à l'ambulance. Nous ne pourrions pas accueillir un enfant malade ou fiévreux et nous comptons sur vous pour le garder à la maison.



La Pêche aux livres

Bibliothèque scolaire et publique de Vuadens

LA PÊCHE AUX LIVRES

Depuis l'automne 2019, notre école a la chance d'accueillir dans ses murs la bibliothèque de Vuadens. Destinée aux enfants et aux adultes, elle est située au rez-de-chaussée du complexe scolaire.

Pour cause d'inventaire, la bibliothèque fermera ses portes du 4 au 14 juillet 2026.

HORAIRE ESTIVAL (reprise des horaires habituels dès le lundi 31 août 2026)

- ⇒ Mercredis 15 et 29 juillet 2026 : 17h30 à 19h00 / samedi 25 juillet 2026 : 10h00 à 11h30
- ⇒ Mercredi 12 août 2026 : 17h30 à 19h00 / samedis 8 et 22 août 2026 de 10h00 à 11h30

Voici son règlement :

1. Pendant les heures d'ouverture, chacun accède librement à la bibliothèque. La bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires (sauf horaire estival).

Horaires :

Lundi : 15h30 – 17h30
Mardi : 13h15 – 13h45 / 17h30-19h30
Jeudi : 15h30 – 17h30
Vendredi : 09h00 – 11h35
Samedi : 10h00 – 11h30 (1^{er} samedi du mois ou selon information avec ou sans animation)

2. La durée du prêt est de 1 mois, une prolongation peut être accordée si un livre n'est pas réservé par un lecteur.
3. Prix de location des livres hors cadre scolaire (carte de lecteur valable 12 mois)
 - Enfant Individuel : Fr. 10.–
 - Famille : Fr. 20.– (2 enfants et plus, sans les adultes)
 - Adultes : Fr. 10.–
 - Membre de soutien : Fr. 50.– (hors abonnement)
4. Chaque lecteur peut emprunter un nombre maximum de 3 livres simultanément (6 durant les vacances de 2 semaines et plus).
5. Si un livre est déjà en prêt, il est possible de le réserver.
6. Si à l'expiration du délai de prêt, le livre n'est pas rendu, un rappel est envoyé à l'utilisateur concerné. Les frais suivants sont alors exigés par livre :
 - Premier rappel : gratuit
 - Deuxième rappel : Fr. 10.–
 - Troisième rappel : Fr. 20.–
7. Le prêt est personnel et les livres doivent être traités avec soin. Ils doivent être transportés de manière à éviter toute dégradation. L'endommagement ou la perte d'un livre implique son remplacement aux frais de l'utilisateur.

Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser à la responsable, Mme Carole Bussien, au 079 235 66 27 ou bibliotheque@vuadens.ch.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER.

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

Seul un vélo correctement équipé est admis ;

- ✓ Le port du casque est fortement recommandé ;
- ✓ Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, etc. ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes de s patrouilleurs scolaires.

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles ! De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

La Police cantonale rappelle que la conduite d'une **trottinette électrique** ne peut se faire qu'à partir de **14 ans révolus**, moyennant l'obtention du permis de conduire M.



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
+41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Dispositifs de retenu dans les voitures privées

Enfants 2 à 5 ans	Enfants Moins de 150 cm Moins de 12 ans	Enfants Plus de 150 cm Moins de 12 ans	Enfants Moins de 150 cm Plus de 12 ans
Siège auto pour enfants (groupe 1 : 9-18kg) ECE 44.03 ou 44.04	Siège auto pour enfants ou réhausseur (groupe 2/3 : 15-36 kg) ECE 44.03 ou 44.04	Ceinture de sécurité disponible	Ceinture de sécurité disponible

Règlement d'école

Les enfants ne doivent pas arriver à l'école **plus de 15 minutes avant le début des classes. Aucun élève ne peut obtenir la clé auprès des concierges.**

En dehors des heures de classes, aucun élève ne doit se trouver dans le bâtiment scolaire. L'école n'est pas responsable des vols de vélos et autres objets autour du bâtiment scolaire. Durant l'année scolaire, la circulation est interdite à tous les véhicules, y compris les vélos, entre les deux bâtiments **de 7h30 à 16h00, du lundi au vendredi.**

Les règles à respecter et leurs conséquences :

- Je respecte mes camarades et j'obéis aux adultes de l'école.
⇒ Je m'excuse en serrant la main et en regardant dans les yeux la personne concernée.
- Je me déplace calmement dans l'école, durant les heures de classe, je me tais.
⇒ Je retourne au point de départ et je refais le trajet en respectant cette règle.
- Je bannis les gros mots de mon vocabulaire.
⇒ Je reçois un mot à faire signer par mes parents.
- Les engins à roulettes, y compris les trottinettes électriques (attention : âge légal de conduite : 14 ans avec permis M), et les vélos sont interdits dans l'enceinte de l'école.
⇒ Le véhicule est confisqué et rendu le lendemain.

A la récréation et avant les cours (10 min), je respecte toutes ces règles :

- ⇒ Je reste dans les limites de la cour (lignes bleues).
- ⇒ La place de jeux est réservée aux 1-2H les lundis et vendredis.
- ⇒ Les boules de neige sont interdites.
- ⇒ A dix heures, je me mets en rang.
- ⇒ Je demande la permission à la personne qui surveille si je dois retourner dans les bâtiments.
- ⇒ Je respecte les espaces verts et je mets mes déchets à la poubelle.
- *Les ballons sont confisqués pendant une semaine s'ils sont utilisés en dehors des terrains.*
- *Si je ne respecte pas ces règles durant la récréation, je reste à côté de l'enseignant qui surveille.*

Lorsque les élèves ne respectent pas les règles, ils seront sanctionnés. **Ces mesures éducatives ne peuvent pas faire l'objet d'un recours.**

Charte internet

A l'heure actuelle, Internet fait partie intégrante de la société, l'école y compris. Dans notre établissement, les élèves réalisent des travaux collaboratifs, de publication et de recherche grâce à ce moyen de communication. Nous sommes convaincus que la capacité d'utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière pertinente deviendra à l'avenir une compétence clé, à condition bien sûr de réfléchir aux risques qui vont de pair avec l'utilisation de ces outils.

Afin de développer les compétences numériques des élèves, des règles et devoirs régissant l'utilisation d'internet dans notre école ont été mises en place. La charte ci-après est l'aboutissement d'un travail de réflexion et de prévention.

- A l'école, je n'utilise l'accès à Internet qu'avec l'autorisation de mon enseignant-e.
- De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur ; je ne peux pas en disposer librement.
- Grâce à Internet, je peux entrer en contact avec une foule de gens. Je prends garde à ne pas les blesser par mes propos.
- Je n'ai pas le droit de publier du contenu sur le site de ma classe ou de mon école sans l'autorisation des enseignant-e-s.
- Lorsque je publie des informations sur Internet, je cite les sources des images et des textes que j'utilise ou bien je produis mes propres documents.
- Je garde mes mots de passe pour moi, ils sont comme les clés de ma maison.
- Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, no de téléphone, adresse de courriel, photo) à des personnes que je rencontre dans les forums, des chats.
- Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.
- La publication de photos de personnes sur Internet ne peut se faire qu'avec leur accord. Les noms des élèves ne peuvent en aucun cas figurer avec leur photo sur le site scolaire.
- Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires dans des sites, forums, livres d'or.

Au début du parcours scolaire primaire ou lors de l'arrivée d'un nouvel élève dans notre établissement, un formulaire de consentement de cette charte est remis à chaque élève. Nous vous invitons à vous joindre à cette démarche de sensibilisation en signant avec votre enfant ce document et espérons que cette charte facilitera aussi une discussion sur l'utilisation d'Internet à votre domicile.

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm

Assurance

Chers Parents,

Il n'est pas rare qu'il faille transporter en voiture les enfants dans le cadre de certaines activités scolaires.

Votre aide nous est précieuse, nous permettant ainsi d'offrir aux élèves des écoles primaires et enfantines une large palette d'activités aussi variées qu'enrichissantes. Pour cela, nous tenons à vous remercier très chaleureusement.

Cependant, nous devons attirer votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicules privés dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devait être engagée, votre/vos assurance/s privée/s sera/ont sollicitée/s pour une indemnisation des dommages subis tant par les occupants du véhicule que par des tiers, ainsi que pour vos propres dommages. En outre, nous vous rendons attentifs au fait que les assureurs peuvent réduire leurs prestations, le cas échéant se retourner contre le détenteur du véhicule en cas d'accident causé pour faute grave.

Nous vous invitons à respecter les règles imposées par la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), plus particulièrement pour ce qui touche au respect du nombre de passagers autorisés par véhicule (voir permis de circulation), du port des ceintures de sécurité, aussi bien à l'avant qu'à l'arrière ainsi que la mise en place du rehausseur (voir p. 16).

Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à répondre présent aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations énumérées ci-dessus et vous prions de recevoir, Chers Parents, nos cordiales salutations.

Commune de Vuadens

Conseil des parents (art. 31 LS)

Les membres du Conseil des parents sont :

- M. Sébastien Meyer, conseiller communal, président du Conseil des parents
- Mme Géraldine Chardonnens, directrice de l'école primaire de Vuadens
- Mme Séverine Sciboz, enseignante et représentante du corps enseignant
- Mme Carole Bussien, parent d'élèves
- Mme Sonja Moret, parent d'élèves
- M. Yvan Ngon a Ziem, parent d'élèves
- M. Yann Schumacher, parent d'élèves

M. Christophe Terreaux est membre représentant pour le CO.

Rôle du conseil des parents (art. 58 RLS)

« Le conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle ».

Le conseil des parents peut remplir les tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Surveillance cours de récréation avant et après l'école

Les enseignants surveillent les élèves **dès 07h50 et dès 13h35 avant les cours et durant dix minutes après les cours dans la cour principale entre les deux bâtiments**, ceci pour les protéger d'un éventuel danger et afin d'éviter bagarres ou débordements dans ces moments d'attente. Au-delà de ces 10 minutes et de cet espace, l'école n'est en aucun cas responsable des enfants. Le-la surveillant-e se trouve devant l'entrée du complexe sportif.

Smartphones et autres appareils électroniques

L'utilisation de radios, d'appareils de photos ou d'autres appareils électroniques, **notamment les montres connectées**, est interdite durant le temps d'école.

L'utilisation des téléphones portables par les élèves est strictement interdite dans l'enceinte de l'école lorsqu'ils sont sous la responsabilité de l'autorité scolaire.

En cas d'infraction à la règle de ces 2 articles, l'objet sera confisqué pour une période pouvant aller jusqu'à une semaine et, en cas de récidive, jusqu'à deux semaines. Il ne pourra être récupéré que par les détenteurs de l'autorité parentale. En fonction de la gravité avérée de l'utilisation et l'abus d'images, des mesures plus contraignantes seront prises.

L'âge légal pour l'utilisation des réseaux sociaux est de **13 ans**. Nous constatons des problèmes avec l'usage de ces réseaux sociaux et l'école ne peut pas assumer la gestion de ceux-ci dans un cadre privé. Il en est de la responsabilité des parents de veiller à leur utilisation correcte.

Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire de l'élève doit être adaptée au milieu scolaire. L'élève se présente en milieu scolaire dans une tenue sobre et sans artifice. S'ils constatent des tenues indécentes, les enseignant-e-s prendront des mesures éducatives de circonstance.

Intervention en classe des spécialistes des SLPPG

Les pédago-thérapeutes du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère (SLPPG) peuvent intervenir au sein d'une classe dans une volonté de collaboration interprofessionnelle.

Toute intervention sans information individuelle aux parents ne concerne pas leur enfant. Dans le cas contraire, une information spécifique leur sera toujours adressée, qu'ils peuvent accepter ou refuser.

**Il est vivement recommandé de noter
le nom de votre enfant sur tout son matériel,
y compris les vêtements. Merci**



1H à 8H

Liste des effets et équipements personnels

- Sac d'école pouvant contenir des documents A4 (pas besoin en 1-2H)
- Plumier ou trousse (pas besoin en 1-2H)
- Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers (pas besoin en 1-2-3H)
- Chaussons fermés

Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Chaussures pour la salle de sport ne laissant aucune trace sur le sol (semelles claires et non noires), **à utiliser exclusivement pour la salle (dès 2H)**
- Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Sac de sport (dès 2H)
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Tenue pour la natation (dès 2H)
- Tenues adaptées aux différents sports
- Une paire de ballerines pour les **1H uniquement**
- Affaires de douche (pas besoin en 1-2H)

Matériel pour les activités créatrices manuelles et les arts visuels

- Tablier ou vieille chemise longue (manches longues)

Matériel particulier

- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison

Il est demandé aux élèves de prendre soin de tout le matériel fourni. En cas de détérioration, le remplacement de ce matériel est à la charge des parents selon la référence donnée.

Commune de Vuadens, dicastère des écoles
Sébastien Meyer Conseiller communal sebastien.meyer@vuadens.ch / 079 508 79 33
Conciergerie
Benjamin Baftijaj conciergerie@vuadens.ch / 076 275 18 62
Accueil extra-scolaire AES
Fabienne Braso aes@vuadens.ch / 079 388 20 15
Inspectorat
Inspectorat des écoles Jacques Descloux Rte André-Piller 21, 1762 Givisiez 026 305 73 75
Cabinet du dentiste Jean-Michel Noverraz
Route Principale 189, 1628 Vuadens 026 564 26 26 / dentiste.noverraz@gmail.com
Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère
SLPPG Rue Rieter 8, 1630 Bulle 026 552 56 00 / direction@censg.ch
Piscine
Centre de sports et loisirs de Charmey 026 927 19 41 / jorgegomes@bluewin.ch
Catéchisme
▪ Responsable du catéchisme catholique : Mme Heidi Gremaud 079 462 89 02 / heidi.gremaud@cath-fr.ch ▪ Coordinatrice des catéchètes protestantes : Mme Caroline Bisig-Charrière 078 681 21 30 / coordination.catechetes@eglise-bulle.ch